

Que vous at dites

Nous vous disons



Les Caupennois au rendez-vous pour la maillade

Patrick GUICHEBAROU

Maire de Caupenne d'Armagnac

et les membres du Conseil Municipal

**ont le plaisir de vous inviter à la
présentation des vœux**

le dimanche 8 janvier 2023 à 12h00

Décembre 2022 n° 15



Le lac de l'ASA



Edito du Maire



Enfin une année 2022 quasiment normale avec retrouvailles familiales, festives et communales où les évènements se sont succédés dans le plaisir et la convivialité.

Tout au long de cette année, la municipalité a mis en œuvre ses projets : l'installation des panneaux des voies communales et des chemins ruraux, la sonorisation des salles (salle des associations et salle des fêtes), la sonorisation et le chauffage de l'église du bourg, la reprise des concessions à l'état d'abandon dans les 3 cimetières, l'acquisition immobilière de l'indivision Boré, l'éclairage basse consommation du lotissement Monjan, la climatisation de l'école et la rénovation des toilettes de celle-ci, la mise en valeur de la façade de l'Ecole, l'accessibilité du cimetière d'Espagnet et la mise en place du panneau d'information.

Tous ces travaux ont été réalisés par des artisans locaux, financés sans emprunt et avec l'aide du département, de la région et de l'état. Vos élus, sensibles à la préoccupation climatique, ont anticipé dès 2020 la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Depuis, ils n'ont cessé de travailler à la baisse de la facture énergétique de votre commune.

Pour 2023, nous poursuivrons les investissements avec le Plan Local d'Urbanisme, la reprise des terrains dans les 3 cimetières, l'acquisition de terrain à Espagnet pour la création d'un parking, l'acquisition de terrains jouxtant le lotissement MONJAN, l'acquisition de terrains pour la création d'une voie communale à Cantiran, le remplacement de l'éclairage public et l'aménagement de l'espace public du village.

Souhaitons que l'année 2023 sera pleine de bons moments dans notre village, les associations qui se retrouvent à la peine, après cette période de repli sur soi, organiseront des évènements festifs où nous pourrons nous retrouver. Notre commune sera mise à l'honneur le 4 juillet grâce à l'arrivée de la 4ème étape du Tour de France sur son territoire, en hommage à Luis OCAÑA, un de nos concitoyens trop tôt disparu.

Dans ce contexte difficile et incertain, l'action municipale se poursuit dans l'intérêt de chacun d'entre vous au service de tous.

Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal de passer de belles fêtes de fin d'année, pleine de joies, de retrouvailles et avec beaucoup de santé à tous.

Bonne et heureuse année 2023.

Sommaire

Informations municipales

• Le Budget de la commune	P 1 - 3
• Poste d'adjoint	P 4
• Ukraine	P 4
• Les travaux communaux de 2022	P 4 - 6
• Sobriété énergétique	P 7
• Départ de Marie-Hélène Cabanacq	P 7
• Ecole	P 7 - 8
• Les manœuvres	P 8 – 9
• Les chantiers jeunes	P 10
• Bourse au permis	P 11
• Les commémorations	P 11
• Cimetières	P 12
• Correspondant incendie et secours et Plan Communal de Sauvegarde	P 12 - 13
• Espace France Services	P 13
• Prime chauffage	P 13
• Bénévolat	P 14
• Tour de France	P 14
• La maillade	P 15 -18
• Octobre rose	P 19
• Cadeaux à nos aînés	P 19
• Urbanisme	P 19
• Le PLU	P 19
• Sictom	P 20 - 22
• Site Internet	P 22

La Vie associative

• Le foyer rural	P 23 - 24
• Le comité des fêtes	P 25
• Le réveil Caupennois	P 26
• Les papillons jaunes	P 27
• La Société de chasse	P 27
• Autres associations	P 28 - 29

Qui sont ces Caupennois

• Vincent DULAR	P 30 - 31
-----------------	-----------

Espace détente

• Sablés de Noël à la confiture	P 32
---------------------------------	------

Etat civil

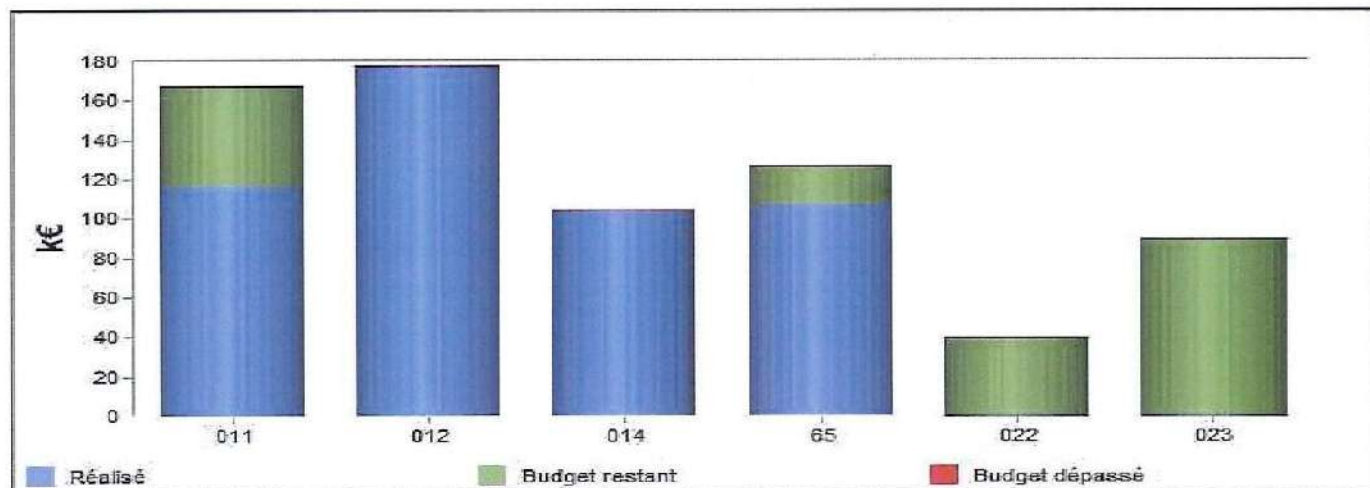
P 33

Informations Municipales

• Le budget de la commune

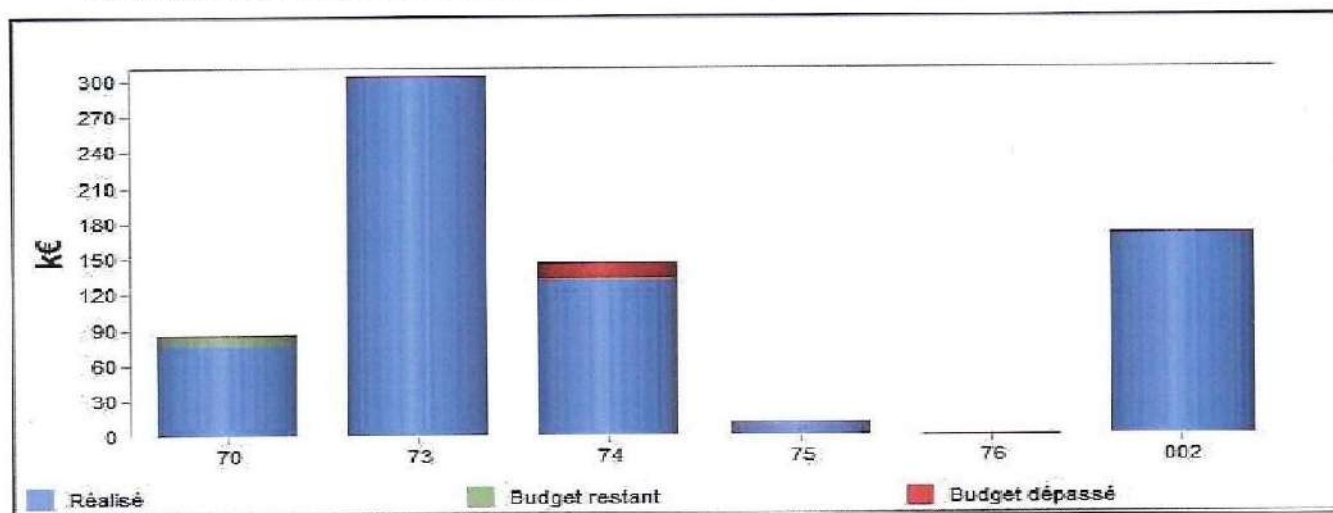
Bilan 2021

Vue d'ensemble par chapitre du fonctionnement-Dépenses - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2021



Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	167 650,00	115 780,50	69,06%
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 780,00	177 075,75	99,60%
014	Atténuations de produits	103 903,00	103 597,00	99,71%
65	Autres charges de gestion courante	126 013,00	106 483,83	84,50%
022	Dépenses imprévues	39 461,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	89 057,00	0,00	0,00%
	TOTAL DEPENSES	703 864,00	502 937,08	71,45%

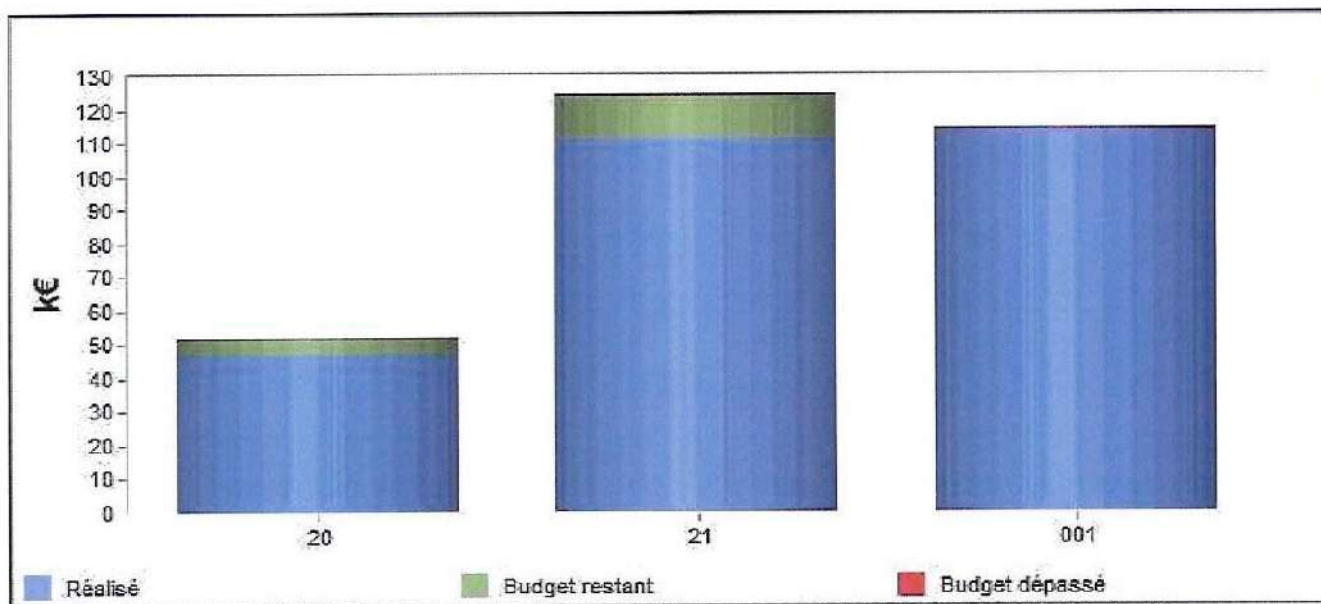
Vue d'ensemble par chapitre du fonctionnement-Recettes - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2021



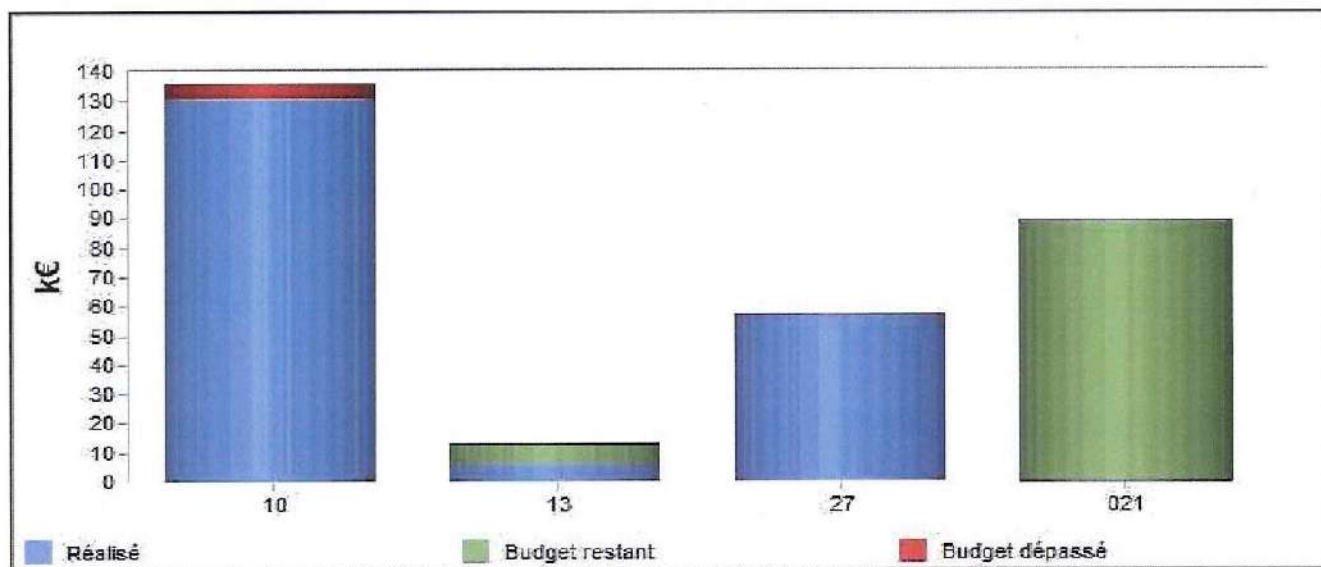
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	85 154,00	76 012,14	89,26%
73	Impôts et taxes	305 240,00	305 207,55	99,99%
74	Dotations et participations	132 488,00	145 560,36	109,87%
75	Autres produits de gestion courante	11 180,00	11 556,62	103,37%
76	Produits financiers	4,14	3,61	87,20%
002	Excédent de fonctionnement reporté	169 797,86	169 797,86	100,00%
	TOTAL RECETTES	703 864,00	708 138,14	100,61%

Informations Municipales

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement-Dépenses - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2021



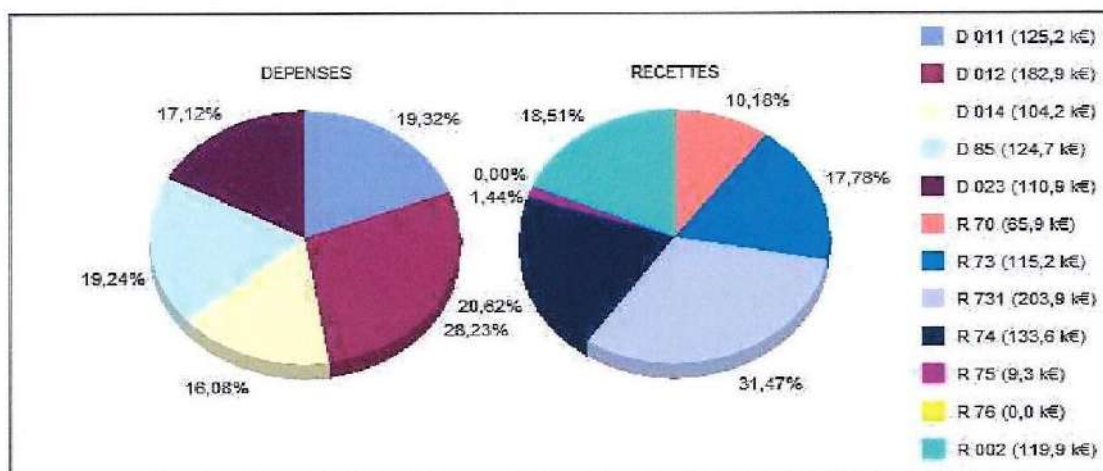
Vue d'ensemble par chapitre d'investissement- Recettes - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2021



Informations Municipales

Prévisionnel 2022

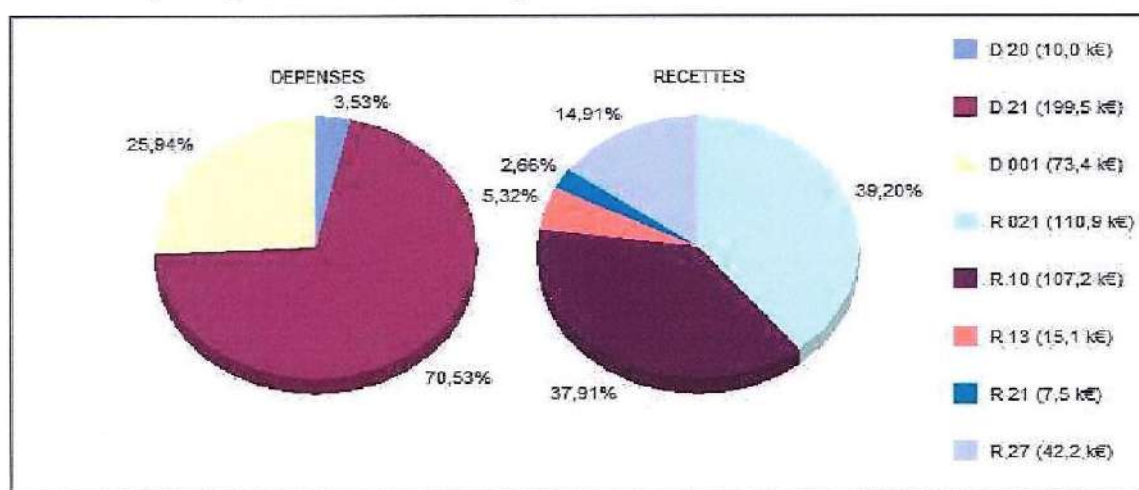
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2022



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	125 201,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	182 900,00
014	Atténuations de produits	104 203,00
65	Autres charges de gestion courante	124 680,00
023	Virement à la section d'investissement	110 900,00
	TOTAL DÉPENSES	647 884,00

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	65 930,01
73	Impôts et taxes	115 203,00
731	Impositions directes	203 905,00
74	Dotations et participations	133 604,00
75	Autres produits de gestion courante	9 308,00
76	Produits financiers	4,60
002	Excédent de fonctionnement reporté	119 929,39
	TOTAL RECETTES	647 884,00

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2022



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	199 528,33
001	Déficit d'investissement reporté	73 388,67
	TOTAL DÉPENSES	282 917,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	110 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 244,27
13	Subventions d'investissement reçues	15 065,00
21	Immobilisations corporelles	7 529,00
27	Autres immobilisations financières	42 178,73
	TOTAL RECETTES	282 917,00

Informations Municipales

• Poste d'adjoint

- Monsieur le maire, par arrêté en date du 10 novembre 2022, a retiré, pour manquements, toutes les délégations à Mme Béatrice Marchandise 3ème adjointe.
- Le conseil municipal dans sa séance du 17 novembre 2022 a décidé de maintenir Mme Béatrice Marchandise à son poste d'adjoint.
- Le 25 novembre, Mr le Maire a reçu un courrier de Mr le PREFET l'informant que Mme Béatrice Marchandise lui a présenté sa démission d'adjointe et de conseillère municipale par courrier en date du 16 novembre. Mr le PREFET a accepté cette décision.
- Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dans sa séance du 9 novembre 2022 a procédé à l'élection du nouvel adjoint.
- Mr Armand Voyer, candidat, a été élu adjoint au maire à l'unanimité.

• Ukraine

La mairie de Caupenne-d'Armagnac a organisé les 18 et 25 mars 2022 une opération de solidarité et un appel aux dons pour soutenir le peuple ukrainien.

Le point de collecte étant à la mairie, deux conseillers municipaux (Anne Marie FIOR et Armand VOYER) ont réceptionné, trié et emballé des produits non périssables.



De nombreux Caupennois ont donné des produits tels que : cotons, coton-tige, gels douche, savons, shampooings, mouchoirs, papier toilette, dentifrice, brosses à dents, couches pour bébé, lingettes bébé, serviettes hygiéniques et tampons, déodorants, brosses, peignes, mousses à raser, rasoirs, compresses, désinfectants, paracétamol, tensiomètres, thermomètres, sparadraps, sacs de couchage, couvertures de survie, matériel médical.

Ces produits ont été acheminés les 21 et 28 mars au Conseil Départemental pour être ensuite expédiés chaque début de semaine, par camions, en Pologne afin d'être distribués dans l'Ukraine en guerre.

Merci à tous pour cet acte de civisme et de réconfort pour un peuple démunie face à cette guerre.

• Les travaux communaux de 2022

- Eclairage de la façade de l'école

Pour mettre en valeur la façade de l'école, le Conseil Municipal, soucieux de valoriser son patrimoine, a décidé de l'éclairer avec des leds.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Barde Sud Ouest de Nogaro.



Informations Municipales

- Climatisation et sanitaire de l'école



Afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel de l'école, les toilettes ont été complètement remaniées et une climatisation réversible a été installée.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises MAYLIE Philippe, CECILIEN Gabriel et PEYRET Fabien pour la partie toilettes et par DUCOM Didier pour la climatisation.

- Lotissement

A ce jour 5 lots ont été vendus et 5 permis de construire déposés.



Les travaux étant terminés et au vu de l'avancement des constructions, l'éclairage a été installé dans le lotissement. Cet éclairage à leds se réduit la nuit permettant une économie d'énergie.



- Acquisition immobilière

Afin de permettre un agrandissement du lotissement, le Conseil Municipal a acheté par acte en date du 15/04/2022 la maison et les terrains appartenant à l'Indivision Boré pour un montant de 78000 € et une surface de 1ha 23a45ca.



Informations Municipales

- Travaux accessibilité au cimetière d'Espagnet

Les travaux de l'accessibilité du cimetière d'Espagnet sont terminés tout en conservant le patrimoine environnant. Le fleurissement des abords sera réalisé pendant les prochaines manœuvres.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises PEYRET Fabien et BRETTESS Didier.



- Travaux bâtiments

Les travaux de sonorisation de l'Eglise de Caupenne, de la salle des associations et de la salle des fêtes sont terminés. Ils ont été effectués par l'entreprise TONOLI Eric. De plus, les aérothermes de la salle des fêtes ont été démontés et installés à l'Eglise de Caupenne.

- Panneau d'information



Le panneau d'informations a été installé au village permettant une meilleure communication au sein de la commune.

Informations Municipales

• Sobriété énergétique

Beaucoup d'entre vous ont interpellé les élus de l'impact du prix de l'énergie sur la facture énergétique de la commune.

L'éclairage public du lotissement Monjan bénéficie déjà des dernières avancées techniques tant au niveau des matériaux que de la consommation. En effet, celui-ci est équipé de LEDS basse consommation et leur puissance est réduite de 60% entre 23h et 6h.

Un passage progressif au tout LED sur la départementale 147, dans le village, est envisagé avec des variateurs d'intensité à certaines périodes. De plus, des minuteurs seront installés pour éteindre les spots qui éclairent l'église à certaines heures de la nuit. Aussi, pour la période des fêtes, notre petit village s'habillera de ses éclairages de Noël mais ce sera sur une période plus courte.

Concernant la consommation d'énergie, vos élus avaient déjà commencé en 2020 à la réduire en rénovant la salle des fêtes. Pour l'éclairage public, ils ont entamé depuis 2022 la modernisation et le rajeunissement de notre parc par l'emploi de LEDS (lotissement et quartier du LOC). Nous affirmons clairement que l'éclairage public contribue à la tranquillité publique et à la sécurité de nos concitoyens. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous solliciter dès qu'une lampe tombe en panne.

La municipalité prend ses responsabilités dans ce domaine et gère au quotidien ce secteur de dépenses publiques afin de ne pas impacter votre pouvoir d'achat.

• Le départ de Marie-Hélène Cabanacq

Après 12 années de service à la cantine scolaire et dans le poste d'accompagnatrice dans le car scolaire, le conseil municipal, l'ensemble des employés communaux et l'institutrice ont souhaité une bonne et heureuse retraite à Marie-Hélène.



• Ecole

L'école maternelle de Caupenne est gérée par le SIISBA : Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Bas Armagnac.

Ce syndicat regroupe neuf communes : Caupenne d'Armagnac, Laujuzan, Monguilhem, Monlezun, Mormés, Magnan, Perchède, Toujouse et Castex d'Armagnac.

L'enseignement est prodigué dans six écoles. Les six communes sont propriétaires des bâtiments et en assurent seules les frais de fonctionnement.

Informations Municipales

A la rentrée 2022 l'effectif était le suivant ;

- Caupenne d'Armagnac : classe de maternelle, 13 élèves dont 5 Petite Section, 8 Moyenne section et auxquels il faut rajouter 13 en Très Petite Section
- Monguilhem : classe de maternelle, 17 élèves dont 2 Petite Section, 10 Moyenne Section, 5 Grande Section et auxquels il faut rajouter 3 en Très Petite Section
- Mormès : classe de maternelle et Cours Préparatoire, 16 élèves dont 9 Grande Section et 7 Cours Préparatoire
- Magnan : classe de CE1 CE2, 21 élèves dont 14 CE1 et 7 CE2
- Monlezun d'Armagnac : classe de CE2 et CM1, 22 élèves dont 9 CE2 et 13 CM1
- Laujuzan : classe de CM1 et CM2, 26 élèves dont 11 CM1 et 15 CM2

Au total ce sont 115 élèves qui sont scolarisés en 2022 et 16 pourront potentiellement rentrer en cours d'année.

• Les manœuvrées

Courant 2022, quatre manœuvrées ont eu lieu avec un bon nombre de participants à chaque fois.



Avant de commencer, un bon petit déjeuner pour se mettre en jambes.



Informations Municipales

Cette année les chantiers ont consisté au nettoyage et peinture des bancs de la place, à la taille de haie, à la réfection de maçonnerie du lavoir de l'église, au nettoyage de la forêt communale, à la création et peinture de panneaux pour la maillade, à la pose des panneaux de route, au nettoyage des terrains acquis de l'Indivision Boré ...



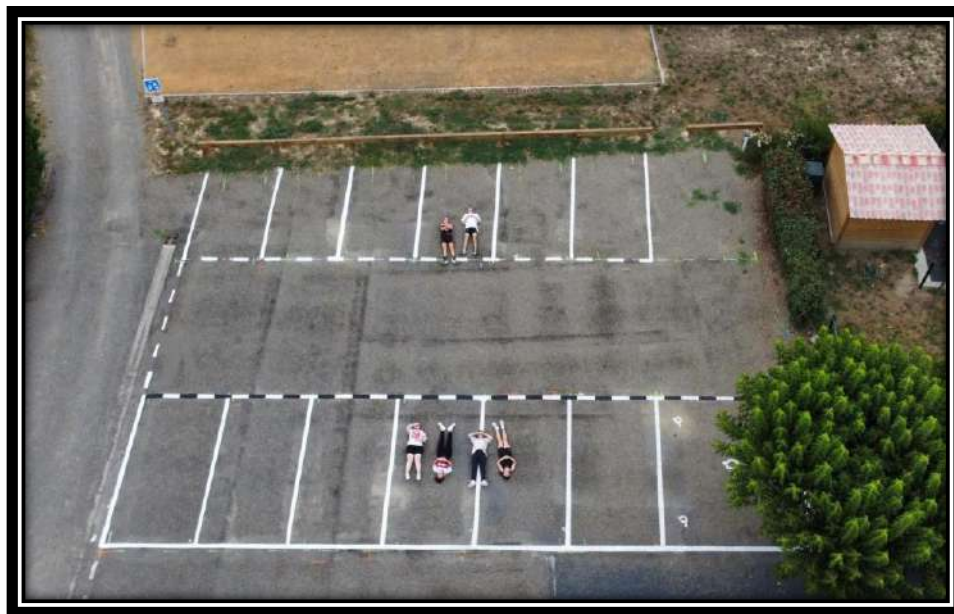
Les manœuvres se sont clôturées par un repas convivial et champêtre le 25 juin, sous le chêne remarquable de la famille Mesples route de Soucaret .



Les manœuvres 2023 auront lieu les samedis 11 mars, 1^{er} avril, 6 mai et 3 juin.

Informations Municipales

• Les chantiers jeunes



Ils se sont déroulés du 11 au 22 juillet 2022. Six jeunes de la commune : Manon, Cloé, Marianne, Morgane, Alexis et Fabien, ont réalisé de nombreux travaux : peinture des bancs de la place et des garde-corps autour de la salle des fêtes, ménage et rangement de la salle des fêtes et des combles de la mairie, ramassage de feuilles et désherbage manuel, construction et teinte d'entourage de poubelles, épamprage des carolins communaux, traçage et peinture du parking de l'école, préparation de la maillade.

A la fin de ces chantiers, ils nous ont livré leur impression :

Manon : c'est la première fois que je participais, j'ai passé deux semaines très agréables avec tout le monde. Il y a eu une très bonne ambiance avec toute l'équipe et j'espère revenir l'année prochaine.

Morgane : j'ai été très heureuse de participer aux chantiers jeunes cette année. L'ambiance était super avec tout le monde, très bonne entente, et j'espère vous revoir l'année prochaine. Biz !!

Marianne : pour moi c'est la deuxième fois que je fais les chantiers jeunes. J'ai beaucoup aimé ces deux semaines, beaucoup de peinture et j'ai très apprécié.

Cloé : c'est la première fois que je participais et j'ai été très contente. Il y a eu une très bonne ambiance et de bonnes activités.

Alexis : première fois pour moi aussi, très content de ces deux semaines et vous dit à l'année prochaine.

Fabien : pour moi c'est mon troisième chantier jeune et toujours aussi content de participer à l'entretien et au nettoyage de mon village.



Informations Municipales

- **Bourse au permis**

En 2022 deux jeunes Caupennois, Anaïs et Yonni, se sont inscrits. Leur apprentissage à la conduite, commencée en 2022, se terminera en 2023. Ils bénéficieront d'une aide et en contre partie effectueront 35 heures de travail d'intérêt général durant l'été 2023.

- **Les commémorations**



Le 8 mai

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la cérémonie du 8 mai, en présence des pompiers et de nombreux Caupennois. Sous la conduite de Monsieur le Maire, une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts. Puis Monsieur le Maire a fait lecture du discours de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants. Après une Marseillaise reprise en chœur par l'assistance, et le chant des Partisans, il était temps de rejoindre la salle des associations pour un apéritif offert par la municipalité.

Le 11 novembre



C'est avec un temps plus maussade, en présence de cinq pompiers Caupennois et de l'harmonie nogarolienne, que Monsieur le Maire a lu le message écrit par Mr Sébastien LECORNU, Ministre des Armées.



Informations Municipales

• **Cimetières**

La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon arrive à son terme.

Un mois après la publication de l'arrêté de reprise, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires restés sur la concession. Il pourra concéder à nouveau le terrain après exhumation des restes des personnes inhumées et leur ré-inhumation dans un emplacement du même cimetière affecté à perpétuité par un arrêté municipal et aménagé en ossuaire. Faute d'emplacement pour l'aménagement d'un ossuaire dans ce cimetière, les restes peuvent cependant être transférés dans l'ossuaire d'un autre cimetière de la même commune. Les noms des personnes concernées doivent être consignés dans un registre tenu à disposition du public.

En tout état de cause, ces opérations relèvent de l'entretien général du cimetière et constituent une dépense obligatoire incombant aux communes.

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 décembre 2022, a mandaté l'entreprise CAHUZAC de Vic-Fezensac pour ces opérations d'exhumation de corps dans les trois cimetières.

• **Correspondant incendie et secours et Plan Communal de Sauvegarde**

Depuis la loi du 25 novembre 2021 (dite Loi Matras), chaque conseil municipal doit désigner son correspondant incendie et secours. Il doit être le référent du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur tous les sujets relevant de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal dans sa session du 7 octobre 2022 a désigné Mr Armand Voyer comme correspondant incendie et secours. Il sera notamment en charge d'informer et de sensibiliser les habitants et le conseil municipal sur la prévention, l'évaluation des risques de sécurité civile, ainsi que de mettre en place et réviser le plan communal de sauvegarde.

Afin de réactualiser le Plan Communal de Sauvegarde, un exercice dirigé par Le SDIS a eu lieu le 15 novembre 2022. Les lieutenants GAUZERE, JUNCA et LAFFORGUE ont apporté des conseils dans la mise en œuvre du plan et ont transmis des éléments de retour d'expérience.

Les points suivants ont été testés :

- la diffusion de l'information préventive aux populations,
- l'état de la connaissance des consignes de sécurité,
- les moyens permettant de réceptionner l'alerte et de la diffuser aux populations,
- l'organisation du PCS,
- le respect par les acteurs des missions décrites dans les fiches action,
- la mise en œuvre des missions de sauvegarde (sécurisation d'une zone, hébergement, etc.) lors des différentes phases d'un événement de sécurité civile (vigilance, urgence, post-urgence, retour à la normale).

Informations Municipales

Ces sapeurs-pompiers ont partagé les expériences et sensibilisé les élus aux risques majeurs. Ils ont entre autre expliqué comment gérer les premières minutes des crises, le déroulé des évènements et leurs conséquences.

• **Espace France Services**

L'Espace France Services a déménagé et se situe 8 avenue Cassou de Herre –
32110 NOGARO - Contact : tél : 05.42.54.04.52 - mail : nogaro@france-services.gouv.fr

• **Prime chauffage**

Comment bénéficier de la prime pour le chauffage au bois ?

Ils étaient en quelque sorte les oubliés des mesures prises face à la crise énergétique. Selon l'ADEME (Agence de transition écologique), plus de 3 millions de Français se chauffent au bois. En effet, ils sont nombreux à profiter du dispositif MaPrimeRénov' pour changer de système de chauffage et opter pour un poêle à bois ou à granulés. Mais cette année, les prix des bûches et des pellets ont explosé faisant grimper la facture pour les foyers. Pour leur permettre de passer l'hiver sans se ruiner, une aide devrait voir le jour, dotée d'un budget de 230 millions d'euros. L'amendement en faveur de sa création a été validé par l'Assemblée nationale mardi 8 novembre, avec 218 voix pour et 1 contre, lors de l'examen en première lecture du projet de budget rectificatif pour 2022. Cette prime pour le chauffage au bois sera vraisemblablement calquée sur le chèque fioul. Aucune information supplémentaire n'a pour l'heure été communiquée.

Quel est le montant de ce coup de pouce ?

Les contours de cette aide pour les foyers se chauffant au bois n'ont pas encore été définis avec précision. Comme le chèque énergie fioul, son montant pourrait être compris entre 50 et 200 € selon les revenus et la composition du foyer. « Pourront y accéder les Français qui gagnent jusqu'à 2 260 € pour une personne seule et jusqu'à 4 750 € pour un couple avec deux enfants », a précisé le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, dans une interview au Parisien.

Pour demander l'aide chauffage au bois, les bénéficiaires devront se rendre sur le portail en ligne chequeenergie.gouv.fr. Un guichet spécifique sera ouvert à partir du 22 décembre. Il leur faudra alors renseigner leur numéro fiscal, permettant de vérifier le niveau de revenus, et transmettre une facture. Cette prime pourra aussi être envoyée automatiquement aux Français qui ont, par le passé, reçu un chèque énergie et l'ont utilisé pour acheter des granulés. En sachant que ce coup de pouce servira à financer en partie l'achat de bois de chauffage, de pellets ou de granulés.

Cette aide pour le bois sera-t-elle cumulable avec le chèque énergie exceptionnel ?

La prime chauffage au bois sera-t-elle cumulable avec le chèque énergie exceptionnel comme c'est le cas pour le chèque fioul ? C'est une possibilité qui n'a pas encore été confirmée par le gouvernement. En cas de cumul, les foyers éligibles recevront à la fois le chèque énergie de 100 ou 200 € en décembre et l'aide, d'un montant similaire, pour l'achat de bois.

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès internet vous avez la possibilité de vous rapprocher de France Rénov au 08 08 800 700, un conseiller en ligne répondra aux questions des particuliers.

Informations Municipales

• Bénévolat

Françoise Cagnin propose aux habitants du village de les aider dans leurs démarches administratives (changement d'adresse, aide énergétique, courriers divers, dossier APAHD, prise de rendez-vous chez un spécialiste, etc.).

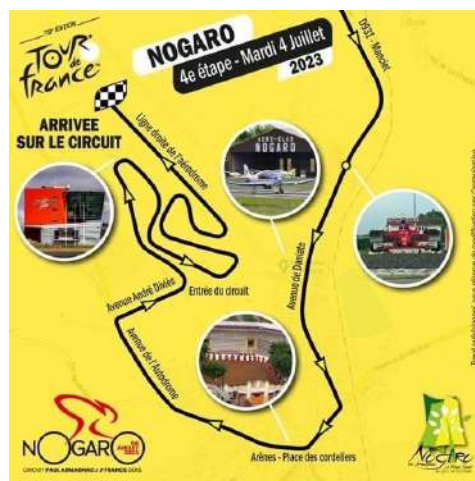
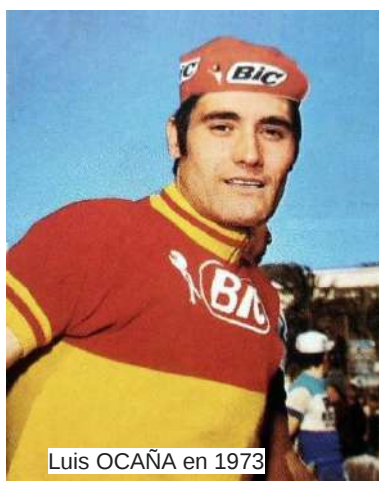
Contact : Mme CAGNIN Françoise
9 route de Jouanelle
32110 Caupenne d'Armagnac
Tél : 05 62 08 23 78

• Tour de France

Le 4 juillet 2023, la 4ème étape du Tour de France arrivera sur le circuit de Nogaro à Caupenne d'Armagnac. En effet, l'arrivée aura lieu au bout de la ligne droite côté double courbe de Caupenne aux environs de 17h30. Deux heures avant, ce sera la caravane du Tour qui rentrera sur le circuit pour distribuer de nombreux cadeaux et de la bonne humeur à l'aide de véhicules décorés et souvent décalés.

A cette occasion, un hommage sera rendu à Luis OCAÑA qui gagna le Tour de France en 1973, devançant Bernard Thévenet. Ce champion avait acheté une exploitation sur le territoire de notre commune au lieu-dit Miselle. Il la cultiva jusqu'à sa disparition en 1994. Il a laissé une trace indélébile dans l'histoire du Tour de France dont il restera à jamais une des grandes figures notamment lors de ces duels avec Eddy Merckx.

Les détails de l'organisation de cette journée seront connus au printemps. Cet évènement mondial fera connaître notre petite commune.



Ces véhicules insolites : la Moto-roue, le Globe sur un Spider et la navette spatiale ont été créés par Claude FIOR, dans ses ateliers de Nogaro. Ils ont valu à Michelin le 1^{er} prix de la caravane publicitaire du Tour de France en 1998.

MAILLADE : le 14 juillet 2022

Quelques jours avant, la préparation



Le départ



La voiture sécurité

MAILLADE : le 14 juillet 2022

Depuis 2020, les restrictions COVID ne permettaient pas d'organiser notre chère maillade. 2022 nous a enfin délivrés !!!

Le 14 juillet a réuni de nombreux Caupennois de tout âge pour une journée festive et conviviale.



Petit déjeuner organisé par Patrick et Christian chez Patrick.

Apéritif organisé par Béatrice, Joël et David chez Béatrice.

Repas chez le Maire



MAILLADE : le 14 juillet 2022

Après un rassemblement matinal sur la place de la mairie, le tracteur remorque chargé de jeunes ou moins jeunes a pris la route pour mailler les élus.



Dessert organisé par Hervé et Frédéric
chez Hervé

Apéritif organisé par Josiane, Maie et Armand
chez Josiane.



MAILLADE : le 14 juillet 2022



Repas à la Salle des Fêtes organisé par le Conseil Municipal.



Cette journée fut un bel exemple du Bien Vivre Ensemble.

Informations Municipales

• Octobre rose



Pour la seconde année, la municipalité et le foyer rural ont organisé une marche à l'occasion d'octobre rose, le dimanche 30 octobre.

Une centaine de personnes ont répondu présentes et ce sont 500 € qui ont été reversés à la Ligue contre le cancer.

• Cadeaux à nos aînés

Comme chaque année pour les fêtes de Noël, l'équipe municipale distribue 110 colis de Noël aux Caupennoises et Caupennois de + de 65 ans, sans oublier les résidents en EHPAD. Ces coffrets gourmands, produits par une conserverie locale, permettent aux conseillers d'échanger avec nos aînés. Ceux-ci apprécient cette attention et cette solidarité.

• Urbanisme

En 2020, 27 dossiers d'urbanisme ont été déposés dont deux permis de construire pour l'habitation principale. L'année 2021 a été une année record avec 63 dossiers d'urbanisme dont 7 permis de construire de maisons d'habitation. Cette année a connu une stagnation. En effet, ce sont 57 dossiers d'urbanisme qui ont été déposés, 6 permis de construire dont 2 pour construction de maison d'habitation. Ces dossiers administratifs deviennent une charge de travail conséquente tant au niveau de la saisie que du suivi.

Ce dynamisme est porteur pour l'économie du territoire mais aussi pour notre commune qui ainsi régénère sa population avec notamment de jeunes couples qui sont attirés par ses atouts. Cette augmentation des dossiers ne fait que conforter le conseil municipal qui devrait finaliser l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, afin de mieux gérer l'implantation des constructions et baisser la déprise agricole sur notre commune.

• Le PLU

La phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme va se terminer en 2023. Le 29 novembre 2022, les dernières retouches de ce plan ont été finalisées par les élus avec l'aide du cabinet URBADOC et de la Direction Départementale des Territoires. La réunion publique de présentation sera organisée au printemps. Le conseil municipal validera les dernières modifications dans les jours qui suivront cette réunion. Puis les trois mois d'enquête publique débiteront avant la présentation en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers. Enfin selon l'avis de cette commission le préfet validera ou pas le PLU de Caupenne d'Armagnac.

• Sictom

Quelques infos du Sictom

Mode de financement du service déchets

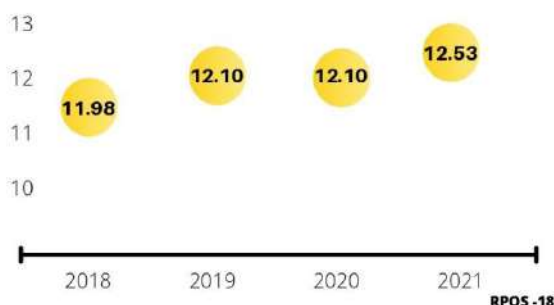
Les Communautés de Communes adhérentes perçoivent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le foncier bâti et reverse au SICTOM Ouest, le montant nécessaire au fonctionnement du service et à l'équilibre de son budget. Le SICTOM Ouest s'acquitte auprès de TRIGONE, du coût du traitement des déchets.

La TEOM

Principale source du financement du service, la TEOM est une taxe prélevée sur la Taxe Foncière. Cette taxe est calculée par application d'un taux de TEOM à la base d'imposition de chaque habitation (valeur locative déterminée par l'administration fiscale). Ce taux est fixé par les Communautés de Communes en fonction du budget nécessaire appelé par le SICTOM pour gérer les déchets des communes adhérentes.



Evolution du taux moyen appelé par le SICTOM OUEST



Le taux augmente pour répondre à des enjeux financiers de plus en plus contraignants. A la hausse du carburant et des matières premières, s'ajoute celle du coût de traitement des déchets impacté par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et la hausse des tonnages à enfouir.



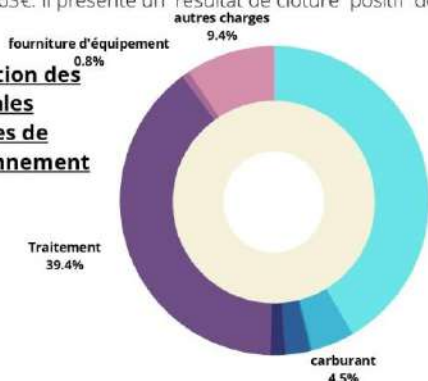
Budgets

Le budget 2021 du SICTOM OUEST présente un **résultat de clôture positif** de +1 797.93€

Budget de fonctionnement

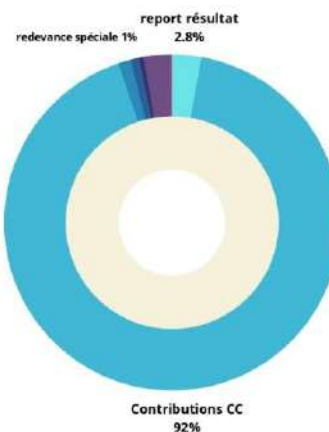
Le budget de fonctionnement s'élève à 4 983 864,52€ en dépenses et 5 162 220,32€ en recettes avec un report d'exercice de 2020 de 144 010,63€. Il présente un résultat de clôture positif de 178 355,80€.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6%, principalement sur le poste carburant (+6%) et traitement des déchets (+12%).

Répartition des principales recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement augmentent de 6%. Conséquence du covid, on note une chute importante des soutiens reversés pour la vente du verre, sur les 3 premiers trimestres. Cette baisse a été compensée par une hausse des tonnages collectés.

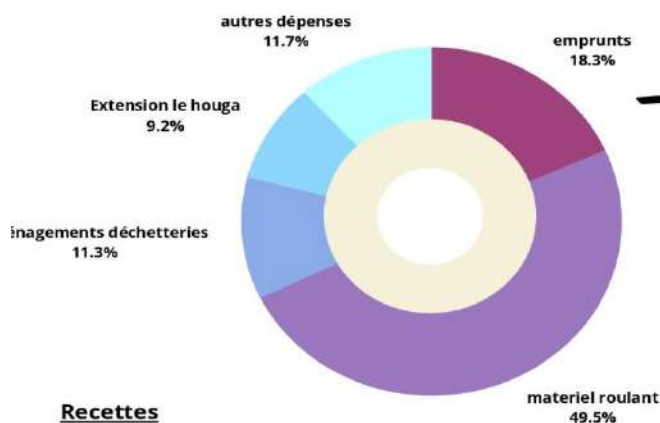
RPQS - 19

Informations Municipales

Budget d'investissements

Le budget d'investissements s'élève à 372 388.91€ en dépenses et 772 859.75€ en recettes avec un report d'exercice 2020 de 433 018.08€. Il présente un résultat de clôture positif de 400 470.84€

Répartition des principales dépenses d'investissements



Détails des principales dépenses



COLLECTE:
Acquisition de bacs individuels et d'un véhicule de collecte équipé d'un double chaise.



SERVICE TECHNIQUE:
Extension des bureaux à Le HOUGA pour accueillir le service administratif



DECHETTERIE:
Création de 2 quais supplémentaires à EAUZE et NOGARO pour l'installation des bennes DEA (mobilier) et travaux de mise en conformité

Recettes

d'investissements

En 2021, les recettes d'investissements s'élèvent à 772859.75 avec un report d'exécution de 433 018. 08€. Les recettes sont réparties entre le fond de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 40795.00€ et les opérations d'ordre de transfert pour 290 325.91€

RPQS -20

Evaluation des coûts du service

Répartition des coûts de fonctionnement et des coûts aidés par étape technique selon la méthode comptacôut(ADEME) prenant en compte collecte et traitement (données Trigone).

	2019	2020	2021
charges fonctionnelles	284 889	273 009	289 243
charges techniques	4 703 617	4 535 873	5 223 765
dont prévention	56 345	53 936	59 518
dont transfert et transport	315 995	294 641	335 152
dont traitement	1 578 393	1 470 499	1 878 313
TOTAL CHARGES	4 988 505	4 808 882	5 513 008
TOTAL PRODUITS	822 345	668 007	1 016 074
produits industriels	212 539	111 279	334 734
soutiens des société agréées	572 444	532 236	632 128
Redevance spéciale	63 593	59 440	62 417
Coût aidé TTC	4 413 102	4 384 491	4 773 958



La Matrice est une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement), les charges et produits associés.

Les charges techniques liées à la gestion des déchets sont en augmentation en 2021. Il s'agit essentiellement de l'augmentation des coûts de traitement (+ 407 814 €), et de l'augmentation de la TGAP alors que les coûts de collecte ont été maîtrisés (+ 19 500€). Le coût de rachat des matières issues du centre de tri a généré une hausse de revenu industriel important (+ 223 455€).

Répartition des coûts /hab



ordures ménagères 63€

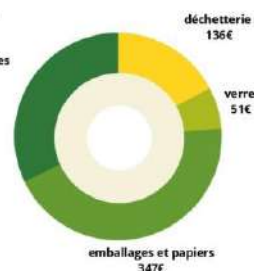


RPQS -21

Répartition des coûts /Tonne



ordures ménagères 253€



Objectifs et cadre réglementaire

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets d'OCCITANIE fixe des objectifs pour 2025 et 2031

La région Occitanie possède la compétence planification de la Prévention et de la Gestion des déchets. Ce plan a été élaboré en 2019 et donne les orientations de collecte et de traitement des déchets à échéance 2025 puis 2031.

Les attentes 2025



RPQS -23

Au cœur d'une politique environnementale en pleine transition, un Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets fixe des objectifs de réduction et de recyclage qui vont nécessiter de sérieux changements dans nos manières de collecter.

Un cadre réglementaire qui contraint à agir:

2012: loi sur les biodéchets:
tri obligatoire pour tous en 2023

2015 décret 3R
atteindre 100% des emballages plastique recyclés en 2025

2018 loi égalim
réduire de 50% le gaspillage alimentaire

2021 loi alimentation
obligation de proposer du vrac et des gourmets bag

2021 Décret tri sur 7 flux
obligation de tri pour les entreprises - 9 flux en 2025

2015 loi sur la transition énergétique pour le croissance verte
objectifs de réduction et de prévention des déchets

2016 obligation de tri sur 5 flux
pour les entreprises et obligation du tri des papiers pour les bureaux et administrations

2020 loi AGE
2040 fin du plastique jetable, lutter contre le gaspillage et l'obsolescence programmée, privilégier réparation et réemploi. Critères économie circulaire obligatoires dans les achats publics

• Site internet

Après plusieurs mois d'arrêt du site de la commune, dus à un piratage, le conseil municipal a décidé de changer d'hébergeur et de reconstruire un nouveau site géré par N124.

Dès que l'accès du site sera effectif, nous vous communiquerons l'URL.

La vie associative

- **LE FOYER RURAL**



LA SOIREE ESTIVALE :

Notre soirée, animée par le groupe NAM'S TRIO, a eu lieu le samedi 25 juin. Nous avons fait le choix de fixer le prix à 10 Euros pour permettre à un maximum de personnes de pouvoir profiter de ce repas.

Compte tenu d'une météo pluvieuse, plus de 120 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes et ont apprécié l'excellente Paëlla.

LE VIDE-GRENIERS :

Le dimanche 11 septembre, chineurs et promeneurs avaient le choix pour espérer trouver l'objet recherché avec soixante deux exposants répartis de la salle des fêtes à l'église. Comme les années précédentes, nos grillades ont connu une forte affluence.

Cette journée est toujours très appréciée par les habitants de notre commune qui répondent présents en tant qu'exposants, visiteurs ou pour se retrouver le midi.

LES QUILLES :

Le Concours Qualificatif Individuel du samedi 21 mai a connu une baisse de fréquentation avec seulement 34 licenciés.

Le samedi 27 août, 2 équipes de Caupenne ont participé au Critérium National de Quilles Gasconnes organisé par la Fédération du Sport en Milieu Rural qui regroupait 71 équipes. Elles ont brillamment représenté notre association en terminant 2^{ème} du concours complémentaire pour l'une et 3^{ème} de la consolante pour l'autre, félicitations à nos joueurs.

LA GYM :

Les séances de gymnastique d'entretien ont repris en septembre, elles se déroulent le lundi de 19h à 20h, avec du step de 20h à 21h et le mercredi de 19h à 20h.

La vie associative

N'hésitez pas à vous rendre dans la salle des fêtes, vous verrez qu'il est possible d'entretenir ou de retrouver sa forme dans la joie et la bonne humeur.



Nos projets pour l'année 2023 :

- Soirée Estivale le samedi 24 juin
- Vide Grenier le dimanche 10 septembre
- Concours de quilles (selon calendrier non établi à ce jour)

APPEL A BENEVOLAT :

Nous profitons de cet article pour vous sensibiliser sur un manque de bénévoles pour nous permettre de réaliser au mieux nos activités et continuer à animer notre village. Vous pouvez également apporter des idées nouvelles.

N'hésitez pas à nous retrouver lors de l'assemblée générale

le Samedi 4 Février à 19 heures.

Nous vous rappelons que le Foyer Rural récupère les bouchons en plastique et en liège.

Vous pouvez les déposer dans la Salle des Associations lors de nos manifestations.

Les bouchons et couvercles ACCEPTÉS sont : les bouchons en plastique de boissons (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...), tous les bouchons de produits ménagers et d'hygiène, couvercles, boîtes . . . Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier.

Les bouchons REFUSÉS sont : ceux de produits chimiques, produits de cosmétiques et médicaments et qui ne sont pas en plastique (fer et « faux liège »).

Les bouchons en liège sont utiles pour la recherche contre le cancer.

La vie associative

- LE COMITE DES FETES



Les fêtes patronales ont débuté le samedi 20 août par la préparation des lieux avec un bon nombre de bénévoles. La semaine du tournoi de volley, avec une dizaine d'équipes en lice, fut remportée par LES GISELES et l'équipe CAUP'S RANGERS s'est vu attribuer la cuillère de bois. Une belle soirée Burger a clôturé cette semaine sportive. Les Blues Rockers ont bien animé la soirée tapas, puis DJ le rouquin a pris le relai jusqu'au petit matin. Le samedi, de nombreux convives ont pu apprécier le repas Paella animé par la banda Les Diams et ont terminé en beauté par la soirée DJ.

Dimanche, l'apéritif et le repas communal, animés par Sylvette et Gilbert avec des chansons d'hier et d'aujourd'hui, ont rassemblé de nombreux Caupennois.

L'Air Club Elusa a enchanté les enfants avec une distribution de bonbons par avion.

Les fêtes se sont terminées dimanche soir avec le Food Truck de *Carlina Régala*.

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces fêtes.

Et nous leur donnons rendez vous pour 2023.



La vie associative

• LE REVEIL CAUPENNOIS

Après deux années d'inactivité en raison de la crise sanitaire due au COVID, le Réveil Caupennois a repris ses après-midi « passe temps » le 14 avril 2022. La joie de se retrouver se lisait sur les visages de nos adhérents : quel plaisir de pouvoir jouer à nouveau au loto pour les uns, à la belote pour les autres et de partager le goûter qui suit les jeux et qui est un bon moment d'échanges.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le samedi 30 avril 2022. Une trentaine d'adhérents étaient présents. Ils ont partagé le repas garbure, tête de veau qui a suivi et l'ont fortement apprécié.

Avant la trêve estivale, nous avons fait de nouveau un repas avec jeux l'après-midi. Ces moments conviviaux sont très convoités par nos adhérents.

Les après-midi « passe temps » ont repris le 15 septembre 2022.

Le 3 novembre, nous avons fait une sortie dans le Lot-et-Garonne. Nous étions 33 voyageurs issus de Nogaro, Caupenne et Panjas. Nous sommes allés à la Ferme de Lafitte à Montgaillard (47) où nous étions attendus pour le « casse croûte » avec la dégustation de leurs produits (pâté, rillettes, saucisson de canard, jambon...). Après un passage par la boutique, nous nous sommes ensuite rendus à la Ferme Roques à Montesquieu (47) pour déguster des pruneaux et un apéritif à base de prunes. Nous avons ensuite pris la direction de Vianne que certains ont visité à pieds en attendant l'heure du repas. Puis nous nous sommes dirigés vers la salle des fêtes de Vianne où nous attendait un bon repas fait par la Ferme de Lafitte et animé par Jean-Pierre Dupin, humoriste. Le repas a été apprécié. Nous avons bien mangé, mais nous avons aussi beaucoup ri des histoires de J.P. Dupin.

Le 22 décembre, il y aura un repas à midi pour fêter la fin de l'année. L'après-midi, nous poursuivrons par les jeux habituels, belote et loto.

Nous sommes ouverts à tous. Si certaines personnes sont intéressées ou veulent simplement rompre avec la solitude, c'est avec plaisir que nous les accueillerons. Il y a les jeux, mais aussi de bons moments d'échanges et de convivialité.

Les après-midi « passe temps » se font le jeudi après-midi, à 14 heures, tous les quinze jours.

Une des portes de VIANNE (47)



les Caupennois à table.



La vie associative

- **LES PAPILLONS JAUNES**

Bilan de l'année 2022

Le 4 Juillet, a eu lieu notre assemblée générale suivi d'un repas "partagé", chacun de nous avait apporté un plat salé ou sucré.

Le 11 Septembre, participation et exposition au vide grenier de Caupenne d'Armagnac et repas offert aux adhérentes présentes ou visiteuses.

Le 28 Septembre, atelier photos insolites: mise en page, façon scrapbooking, et exposition des photos à l'extérieur de la mairie.

Les 25 et 26 Octobre, atelier poterie: façonner des hirondelles ou autres oiseaux et des enfants ont participé.

Le 16 Novembre, repas au "domaine de la Source".

Le 23 Novembre, atelier de saponification, fabrication de savons naturels et bio.

Le 14 Décembre, loto. On joue au loto, plusieurs lots à gagner.....

Fin de nos ateliers pour 2022 !

L'association remercie la mairie de la mise à disposition de la salle des associations et de son écoute pour améliorer son confort. Merci !

- **LA SOCIETE DE CHASSE**

En début d'année, la société de chasse a soumis l'idée à la municipalité de baptiser le local de chasse au nom de Philippe Lassis, afin de lui rendre hommage. Après acceptation du conseil municipal, le 31 juillet, une plaque a été installée et dévoilée par ses enfants Nathan et Axel, autour d'une cérémonie. Nous en profitons pour remercier chaleureusement la municipalité.



La société de chasse rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire auprès de Jean-Pierre Brethes au 06-32-84-42-64 pour avoir de la venaison suivant les prélèvements.

Le banquet de la chasse se tiendra le 04 mars 2023, si les conditions sanitaires le permettent. Un courrier sera distribué 15 jours avant pour inscription. Nous espérons pouvoir vous retrouver pour ce moment de convivialité qui nous est cher, après ses 2 années de Covid.

La vie associative

- **Autres associations**

Nous souhaitons mettre à l'honneur deux Caupennois, membres très actifs d'associations extérieures à Caupenne d'Armagnac. Il s'agit de Philippe Cabanacq et d'Eloi Ortéga tous deux passionnés d'aviation.



Philippe Cabanacq est trésorier de l'Aéroclub ULM Viella Val Adour mais surtout très impliqué dans cette association en tant que pilote instructeur.

Philippe a aussi été instructeur vol à voile, pilote planeur, pilote remorqueur, pilote Pilatus pour largage de parachutistes... On ne compte plus ses heures de vol.



Philippe nous présente cette association, régie par la loi du 1^{er} janvier 1901, qui a pour but de promouvoir et de développer le vol ultraléger motorisé, par la mise en œuvre d'une structure permettant l'apprentissage et la pratique des aéronefs classés ULM.

L'Aéro-Club ULM VIELLA VAL ADOUR (A.V.V.A) est implanté sur la commune de VIELLA depuis le 01 septembre 2018. Nos installations utilisent un hangar de 525 m² où sont « parqués » une dizaine de machines diverses dont 3 appartenant à l'AVVA de catégorie 3 axes (comme les avions). Un local indépendant à usage de club house pour recevoir le public, équipé de supports informatiques pour les cours théoriques dispensés aux élèves en formation. Des postes PC sont équipés en tant que « simulateur » de vol pour les débuts. La piste d'envol d'une longueur de 420 mètres permet de voler en toute sécurité. Un poste radio sol permet la surveillance et participe à la sécurité de tous.



Notre club qui est affilié et reconnu par la Fédération de tutelle « FFPLUM » permet de former des jeunes et moins jeunes pilotes que ce soit féminin ou masculin. Trois instructeurs bénévoles ayant beaucoup d'expérience assurent ces formations.

Notre club est connu bien au-delà du Département, des membres venant du Grand Sud-Ouest pour partager la passion du vol au sein de l'AVVA. Ils ont été attirés par la qualité de la formation qui est dispensée, un coût attractif et surtout par la convivialité qui règne au sein de l'association.

A plusieurs reprises au cours de l'année, des navigations sont organisées pour découvrir d'autres lieux. C'est ainsi que suivant le type de machine il est possible de faire escale en Auvergne, en Lozère. Nous pouvons aussi survoler le massif Pyrénéen et se poser sur l'aéroport de PEYRESOURDE, visiter le Bassin d'Arcachon, etc.

Notre association est apte à recevoir toutes les personnes désireuses de connaître ou découvrir les activités aéronautiques. Notre club propose des vols d'initiation d'une durée de 20 minutes ou une première leçon de pilotage de 30 minutes avec un instructeur,

La vie associative

précédée d'un cours théorique au sol. Vous serez les bienvenus !

Pour nous joindre et obtenir d'autres renseignements : contactavva@gmail.com

Le site de l'AVVA : <https://www.ulmavva.fr/>

et sa page FaceBook : <https://www.facebook.com/ulmavva/>



Eloi Ortéga est président de l'Air Club Elusa depuis 2016 mais membre depuis plusieurs décennies.

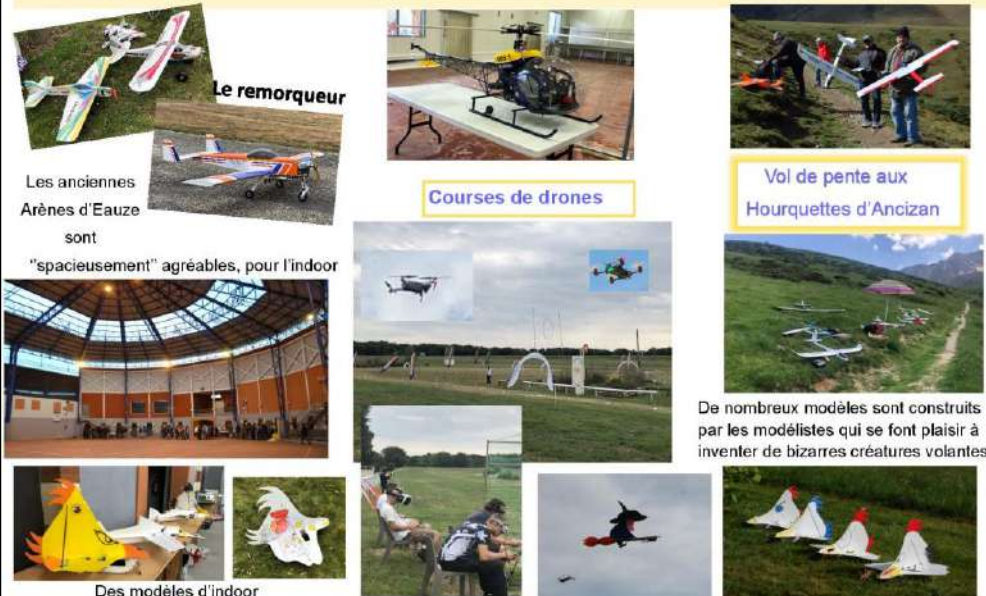
Passionné de tout modèle réduit, il construit pour lui et les autres de nombreux avions, assez insolites parfois.



L'association AIR CLUB ELUSA, fondée le 19 novembre 1977, a pour objet la pratique de l'aéromodélisme, sur le magnifique site de l'Hippodrome de la Bergeyre à Éauze (route de Bascous) pendant l'été et dans les anciennes arènes d'Éauze durant l'hiver.

Une école de pilotage pour enfants et adultes est à votre service.

Nos activités : avion, hélicoptère, planeur, remorquage, drones, vol de pente, vol en salle (indoor), vol de nuit, école de pilotage.



Le remorqueur

Les anciennes Arènes d'Eauze sont "spacieusement" agréables, pour l'indoor

Courses de drones

Vol de pente aux Hourquettes d'Ancizan

Des modèles d'indoor

De nombreux modèles sont construits par les modélistes qui se font plaisir à inventer de bizarres créatures volantes

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour tout essai entièrement gratuit de pilotage.

Pour le 15 août, chaque année, le club organise une rencontre des grands planeurs. Des pilotes de toute la France et même Espagnols ou Belges viennent profiter du beau temps gersois.



Pour nous joindre et obtenir d'autres renseignements : ace@airclubelusa.fr

Qui sont ces Caupennois ?



Vincent Dular, dont l'activité principale est l'élevage de volailles au lieu-dit Pouchiou s'est lancé, en novembre 2016, dans l'élevage d'autruches, après avoir suivi une formation poussée et obtenu un certificat spécifique pour cette activité.

Pour l'instant, Vincent ne vise que la reproduction de jeunes. C'est un hobby qu'il partage avec sa compagne Karin.

Selon lui, les autruches ne donnent pas beaucoup de travail, à part le ramassage quotidien des œufs et la distribution de la nourriture. Mais il faut tenir compte que Vincent Dular a construit lui-même les installations de l'élevage : clôtures, abris, palissades etc...

L'élevage

Après la ponte au printemps, les œufs sont placés pendant 2 semaines sur un lit de sable et retournés 2 fois par jour. Ensuite, ils sont placés dans un incubateur pendant 40 jours. Pendant cette période, le développement est contrôlé en mirant les œufs avec une lampe.

Les petits sont ensuite mis au chaud dans un abri entre 10 et 30 jours.

Leur plumage ressemble à une herbe sèche très drue qui imite l'herbe de la savane africaine en guise de camouflage.



Les adultes vivent à l'air libre (il faut compter 500 m² par animal) et ont aussi un abri. Vincent Dular nourrit ses autruches avec un aliment spécial auquel il ajoute du maïs et des pommes. Il compte sur un vétérinaire d'Aire-sur-l'Adour en cas de besoin.

Description des oiseaux



L'autruche est le plus grand oiseau du monde et le plus rapide, pouvant atteindre 70 km/h.

Les mâles sont plus grands que les femelles : 2,90 m contre 1,90 m, et peuvent peser jusqu'à 150 kg, contre 90 kg pour les femelles. Les plumes des mâles sont blanches avec l'extrémité noire, les plumes des femelles sont brun terne.

Les autruches peuvent vivre 70 ans.

La cellule de base de reproduction est composée d'un mâle et de deux femelles.

Qui sont ces Caupennois ?

L'âge de reproduction est de 2 ans pour les femelles et de 3 ans pour les mâles. La période de reproduction va de mars à septembre. Pendant cette période, les femelles pondent 50 œufs.

Entre les œufs non-fécondés et la mortalité, seul un tiers des œufs pondus donne des oiseaux adultes.

Les Œufs



L'œuf est donc le produit phare de l'élevage : un œuf géant capable de faire des omelettes impressionnantes, mais surtout à manger frais à la coque, pour un moment de convivialité digne d'une fondue entre amis. Un œuf d'autruche représente en moyenne 25 œufs de poule !!

L'exploitation organise ainsi des dégustations, et souhaite développer la vente d'œuf aux particuliers.



Cet élevage, est peu courant en France, et unique dans le Gers.

Les Spitzbuben (Sablés de Noël à la confiture)

Ingrédients pour 28 sablés



- 240 g de farine
- 120 g de sucre glace
- 25 g d'amandes en poudre
- 25 g de noisettes en poudre
- 125 g de beurre coupé en petits morceaux
- 1 œuf
- 2 cuillères à soupe d'eau
- 1 pot de confiture de framboise

Préparation

Mettre la farine, le sucre, la poudre d'amandes et de noisette puis le beurre dans le bol d'un robot. Mixer jusqu'à ce que le mélange soit sableux. Ajouter l'œuf et l'eau. Mixer jusqu'à ce que la pâte forme une boule puis réservez au frais pendant 1 heure.

Préchauffer le four à 180°C (th° 6).

Sur un plan de travail fariné, abaisser la pâte (5 mm d'épaisseur) et découper les sablés avec un emporte-pièce. Vous devez avoir autant de sablés troués que de sablés pleins. Les déposer sur une feuille de papier sulfurisé et faire cuire pendant 9 minutes. Ils doivent à peine dorer.

Couvrir les sablés troués de sucre glace et les autres de confiture. Puis poser les sablés saupoudrés de sucre sur ceux à la confiture.

Ces biscuits se conservent plusieurs jours dans une boîte hermétique.



Naissances

- Ricordeau Jules
- Clavé Lissandro
- Sabaron Lilou

Mariages

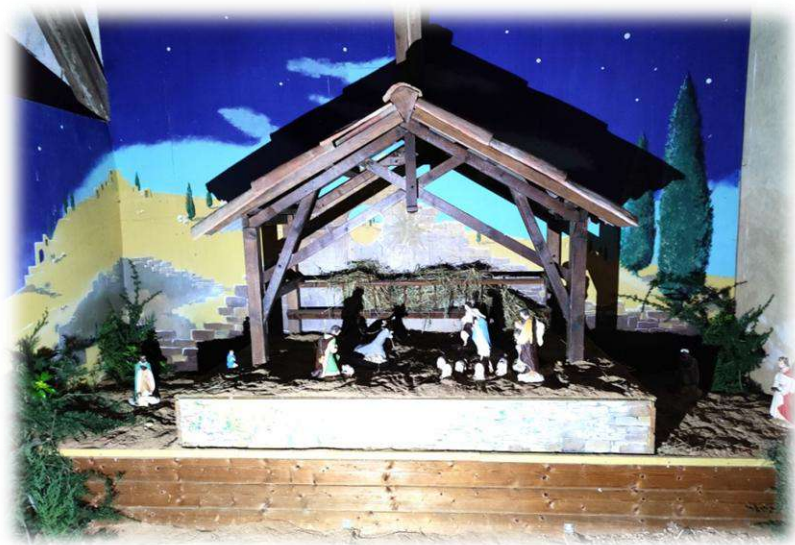
- Gaugal Julien et Denis Semblat Angélique
- Akardjoudge Stéphane et Goursolle Christelle

Décès

- Brethous Armel
- Cawthray Nicolas
- Fior Alfred
- Lalanne Jean
- Larrezet Raphael
- Mathieu Jacques
- Passicos Germaine



*Le Maire et le Conseil
municipal de Caupenne
d'Armagnac vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année.*



La crèche à l'église du village



**JOYEUX
NOËL**





MAIRIE

75 Route de Caupenne
Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00

Le Mercredi : de 14h00 à 16h00

Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contact

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr



Élaboration par Le Conseil Municipal